



Le contenu du bulletin de paye

Par **massena**, le **04/03/2009** à **17:16**

Bonjour, je suis vendeuse caissière dans une ppetrie presse, j'ai beaucoup de problème et de soucis avec mon employeur, alors beaucoup de question, mais je vais commencer à me renseigner en posant des questions une par une: mon bulletin de salaire ne comporte pas les mentions obligatoires de qualification et de coefficient,,de plus mon salaire est inferieur au salaire minimal indiqué dans ma convention collective (3252) que puis je et que dois je faire?

Par **julius**, le **05/03/2009** à **01:11**

Bonsoir,
Demandez l'application de votre coefficient sur votre salaire à votre employeur par simple courrier de rappel.
Votre coefficient contractuel est il indiqué ?
Il vous doit ce coefficient , et donc se référer à la grille des minimas pour vous payer.
Dans un premier temps , un courrier en AR lui demandant l'application de la CCN serait un premier pas avant d'envisager plus. (à mon avis)

Par **massena**, le **05/03/2009** à **09:15**

Bonjour, merci beaucoup d'avoir repondu. il n'y a rien d'indiqué sur mon bulletin, je vais suivre votre conseil et lui demander d'abord d'appliquer la cc...
Donc j'ai bien compris et il manque des indication obligatoires sur mon buletin. merci...

Par **julius**, le **05/03/2009** à **11:06**

Pour votre info: http://www.top-assistante.com/rh/bulletin_salaire.php